

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 juillet 2020**

Le jeudi vingt-trois juillet deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le dix-huit juillet deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain MARTY.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mr Serge NAWROT, Mme Henriette ROCHE, Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCAU, Mr Pierre CABOS, Mme Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Mme Annie BEYDON (pouvoir à Mme Coralie JUGE), Mr Sébastien DUREY (pouvoir à M. Jean-Marie PANAZOL).

Absent : Mr Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance en indiquant que le quorum est atteint et que l'ordre du jour de cette réunion a été transmis avec la convocation adressée aux membres du Conseil municipal.

Puis, il demande un vote à main levée pour accepter la candidature de Mme Coralie JUGE en qualité de secrétaire de séance ; c'est accepté.

Secrétaire de séance : Coralie JUGE.

L'assemblée valide les procès-verbaux des deux dernières réunions du Conseil municipal (25 juin et 10 juillet 2020) et procède à leur signature.

**1- VOTE DES BUDGETS 2020**

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO, adjointe en charge de la commission des finances, pour expliquer la photographie financière de la commune, visible sur l'écran de la salle de réunion.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>202 543,27 €</b>	<b>184 944,22 €</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>50 493,85 €</b>	<b>54 644,22 €</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>Taux Epargne Brute</b>	<b>14,47%</b>	<b>12,88%</b>

Ce tableau montre la santé financière de la commune à savoir que la dette aurait été remboursable en 5 ans en 2019 et en 10 ans en 2020. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le capital remboursé. Cela a augmenté en 2020 parce qu'il y a eu de nouveaux emprunts (1 300 000 € pour le pôle santé et commercial + le bourg) mais la commune n'est absolument pas en difficulté puisque ces emprunts ont été contractés à un taux très intéressant de 1.32 % qui va diminuer avec la vente des locaux médicaux + le remboursement de la TVA qui permettra l'arrêt du prêt correspondant.

Marie BELOMBO précise que l'emprunt pour l'assainissement a été repris par le Grand Périgueux depuis le 1<sup>er</sup> janvier, quand la compétence lui a été transmise.

- a) **Commune** : Marie BELOMBO annonce le résultat de fonctionnement de l'année 2019 d'un montant de 871 672.10 € ; elle explique que le total des dépenses d'investissement est de 952 739.375 €, tandis que les recettes de la même section sont de 318 793.00 €. Pour équilibrer les restes à réaliser, il est nécessaire de ponctionner 633 946.75 € sur ledit résultat de fonctionnement. Il restera donc 237 725.35 € en recettes de fonctionnement.

A l'aide de tableaux présentés à l'écran, Marie BELOMBO donne le détail des recettes de fonctionnement et des dotations de l'état qui ont diminué de plus de 20 % entre 2013 et 2016 pour remonter légèrement depuis, sans jamais retrouver le montant de 2013 bien que les impôts n'aient pas été augmentés pour autant pendant cette période et que la population, elle, est plus importante...

COMMUNE RECETTES FONCTIONNEMENT					
NATURE	BUDGET 2019	REALISE 2019	TAUX % REALISATIONS	BUDGET 2020	EVOLUTION BUDGET EN %
013-ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €	41 587,35 €	207,94%	20 000,00 €	100,00%
70-PRODUITS DES SERVICES	168 300,00 €	207 476,50 €	123,28%	184 112,00 €	109,40%
73-IMPOTS ET TAXES	717 019,00 €	707 777,47 €	98,71%	717 255,00 €	100,03%
74-DOTATIONS PARTICIPATIONS	446 372,00 €	449 749,24 €	100,76%	473 503,00 €	106,08%
75-AUTRES PRODUITS DE GEST.COUR.	28 600,00 €	40 769,76 €	142,55%	34 257,22 €	119,78%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 576,00 €	18 170,50 €	189,75%	4 500,00 €	46,99%
77(042)-CESSIONS					
78 -REPRISE PROVISIONS A MORT.	2 500,00 €	2 500,00 €	100,00%	2 500,00 €	100,00%
SOUS TOTAL	1 402 367,00 €	1 468 030,82 €	104,68%	1 436 127,22 €	2,41%
002-EXCEDENT FONCT. REPORTE	458 298,81 €	458 298,81 €	100,00%	237 725,35 €	
TOTAL GENERAL	1 860 665,81 €	1 926 329,63 €		1 673 852,57 €	-10,04%

CHÂTEAU L'EVEQUE								
DOTATIONS DE L'ETAT ENTRE 2013 ET 2020								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation Forfaitaire	311 563,00 €	303 203,00 €	280 502,00 €	257 386,00 €	247 163,00 €	247 646,00 €	249 339,00 €	250 791,00 €
Dotation Solidarité Rurale	54 779,00 €	58 820,00 €	73 288,00 €	84 560,00 €	107 385,00 €	116 512,00 €	120 343,00 €	135 853,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	111 888,96 €	54 757,00 €	38 901,00 €	35 011,00 €	31 510,00 €	28 359,00 €	26 576,00 €	31 891,00 €
TOTAL Dotations Etat	478 230,96 €	416 780,00 €	392 691,00 €	376 957,00 €	386 058,00 €	392 517,00 €	396 258,00 €	418 535,00 €
Evolution année par année depuis 2013		-12,85%	-5,78%	-4,01%	2,41%	1,67%	0,95%	5,62%
Evolution par rapport à 2013		-12,85%	-17,89%	-21,18%	-19,27%	-17,92%	-17,14%	-12,48%

Marie BELOMBO ajoute qu'en ce qui concerne la "suppression de la taxe d'habitation", 80 % des foyers de la commune seront exonérés d'ici fin 2020 mais une compensation est versée par l'Etat.

**Mise au vote des recettes : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Marie BELOMBO continue la présentation des prévisions chiffrées pour chacun des postes de dépenses en fonctionnement :

COMMUNE DEPENSES FONCTIONNEMENT					
NATURE	BUDGET 2019	REALISE 2019	Taux% REALISATION	BUDGET 2020	EVOLUTION BUDGET EN%
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 657,00€	310 724,84€	80,99%	414 416,00€	108,02%
012-CHARGES DE PERSONNEL	62 544,00€	62 474,34€	98,41%	69 634,00€	110,13%
65-AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	123 379,73€	111 331,63€	90,23%	271 776,34€	220,28%
66-CHARGES FINANCIERES	32 700,00€	31 556,26€	96,50%	33 600,00€	102,75%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 692,00€	17 290,60€	92,50%	6 270,00€	33,54%
68-DOUATIONS AMORTI PROVISIONS	6 144,00€	6 144,00€	100,00%	6 144,00€	100,00%
014- REMBOURSEMENT GRAND PERGX	3 351,00€	3 351,00€	100,00%	9 960,00€	297,22%
022-DEPENSES IMPREUUS	3 000,00€		0,00%	3 000,00€	100,00%
	<b>1 203 457,73€</b>	<b>1 102 872,67€</b>	<b>91,64%</b>	<b>1 441 800,34€</b>	<b>19,80%</b>
VIREMENT EN INVESTISSEMENT	657 198,08€			232 052,23€	-64,69%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 860 655,81€</b>	<b>1 102 872,67€</b>		<b>1 673 852,57€</b>	<b>-10,04%</b>

dont le chapitre 011 avec notamment :

**EAU ET ASSAINISSEMENT :**

facture d'eau du 2<sup>ème</sup> semestre 2019 importante : 14 000 €. Problème des factures à paiement décalé.

Les montants des dépenses pour l'eau sont importants car il y a l'arrosage du stade municipal, les douches prises dans les vestiaires, l'école dont les chaudières sont anciennes surtout celle de la mairie qui alimente aussi la maternelle.

**GAZ ET ELECTRICITE :**

2018 : 67 984,05 €                      contre                      2019 : 45 695,58 €

une augmentation modérée en raison de la crise sanitaire.

**ALIMENTATION :**

accroissement du nombre d'élèves ; une progression du bio et la recherche de producteurs en circuits courts.

**PRODUITS D'ENTRETIEN :**

augmentation due notamment à la crise sanitaire du COVID.

**DIVERS ENTRETIENS :**

accroissement pour entretien matériel roulant notamment. Les fournitures scolaires sont financées à hauteur de 50 € par enfant plus le renouvellement annuel de livres.

**FORMATIONS DU PERSONNEL :** renouvellement CACES et premiers secours.

**REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES** : augmentation des contrats de prestation de service pour le Gd Px. Ce poste comprend aussi les locations (Brezac, photocopieurs...).

**FETES ET CEREMONIES :**

Malgré un début d'année sans manifestation, des programmations sont faites pour le dernier trimestre.

**SERVICES EXTERIEURS : SPA.**

**Mise au vote des dépenses du chapitre 011 : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Marie BELOMBO aborde ensuite le détail des charges de personnel au chapitre 012 ; le montant prévu concerne la modification de situation de certains agents, le renouvellement de contrats et une prévision pour le remplacement de deux salariés qui pourraient être en charge de l'accueil de la Maison France Services.

Le Maire explique qu'il y a eu un dossier déposé auprès des services de la Préfecture pour ouvrir un point d'informations sur des questions concernant les MSA, CAF, CARSAT, impôts, CPAM, pôle emploi et bien d'autres et qu'après la visite du secrétaire général, M. Martin LESAGE, cette demande pourrait aboutir ; il y aurait une aide financière de l'Etat de 30 000 € annuels pour un bureau ouvert 24h00 minimum par semaine. Le dossier doit être complété mais est en bonne voie ; estimation des frais d'aménagement des locaux pour cet accueil : 3 000 €.

Les membres de l'assemblée posent des questions et un débat s'engage sur le sujet.

Puis, le Maire demande l'approbation des prévisions budgétaires pour le chapitre 012.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Marie BELOMBO continue avec la présentation du budget proposé pour le chapitre 65 qui prévoit essentiellement les subventions allouées aux associations communales.

<b>PETITS PRINCES</b>	<b>250</b>
<b>4L TROPHY</b>	<b>200</b>
<b>CLC</b>	<b>445</b>
<b>FOOT TRAIL + LICENCES</b>	<b>990</b>
<b>CASTEL ANIMATION</b>	<b>1694</b>
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	<b>100</b>
<b>COOPERATIVE ECOLE</b>	<b>400</b>
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	<b>100</b>
<b>RESTO DU COEUR</b>	<b>100</b>
<b>DON DU SANG</b>	<b>100</b>
<b>TENNIS CLUB</b>	<b>800</b>
<b>LIGUE CANCER</b>	<b>100</b>
<b>RAMASSE MIETTE</b>	<b>50</b>
<b>UDAF</b>	<b>100</b>
<b>MFR</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5479</b>

Elle énumère et commente les nombreuses manifestations de qualité organisées par les Ptits Princes tout au long de l'année.

Elle passe ensuite au 4L trophy qui permet au logo de la commune de partir au Maroc...

Sur une intervention de Coralie JUGE qui demande pourquoi il y a si peu de différence entre l'aide apportée aux Ptits Princes et la participation au rallye, Marie BELOMBO précise que le montant alloué aux premiers n'est pas une subvention mais correspond au paiement des denrées nécessaires pour le goûter de l'arbre de Noël qu'ils organisent chaque année. Henriette ROCHE ajoute que lors de manifestations, ils bénéficient de la gratuité de la salle des fêtes aussi.

Jean-Paul DUTARD, adjoint au Maire mais aussi Président de cette association, intervient pour annoncer les difficultés qu'ils vont rencontrer cette année pour financer cet arbre de Noël qui demande l'achat de cadeaux nombreux. En effet, avec la pandémie et les consignes sanitaires, il n'y a eu ni Salon du Chocolat, ni Fête de la Grenouille pour gagner les fonds habituellement dédiés à ces achats.

Le CLC est le club de vélo de la commune. Les associations sportives (foot, tennis, vélo) reçoivent une somme de 15 € pour chaque enfant de moins de 15 ans licencié habitant la commune.

Le Maire reprend la parole pour expliquer que le trail annuel pendant le Défi sport était organisé par les Joyeux Randonneurs. Cette association a souhaité passer la main pour se consacrer plutôt à la mise en place d'une grande marche. Ce sera donc la nouvelle association, Castel Animations, qui reprendra l'organisation du trail ; pour cela, elle recevra une subvention qui correspond au solde que le Comité des Fêtes a laissé à la commune lors de sa mise en sommeil soit la somme de 1 694 €.

Marie BELOMBO explique ensuite les motifs des autres attributions d'aide et termine en annonçant une subvention de 12 000 € au centre communal d'action sociale (CCAS) pour en équilibrer le budget et 140 000 € pour le lotissement.

Le Maire demande d'approuver les montants proposés pour les subventions.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Il est précisé qu'en raison de son lien avec l'une des associations concernées, Jean-Paul DUTARD ne prend pas part au vote.

Marie BELOMBO précise que les montants des indemnités du Maire et des adjoints, votés lors d'une précédente séance, sont aussi dans ce chapitre ainsi que les frais de formation des élus. Le Maire en explique le calcul.

Frédéric DELRIEUX demande pourquoi ce chapitre a augmenté de 220.28 % ; il lui est expliqué que cela vient du versement pour équilibrer le budget du lotissement ainsi que de la participation à l'entretien du gymnase à Agonac (7 000 €) ...

Le Maire demande d'approuver les autres prévisions au chapitre 065.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Après l'exposé de Marie BELOMBO sur le chapitre 66, le Maire en demande l'approbation.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Marie BELOMBO précise que les chapitres 67 et 68 concernent surtout des écritures comptables.

**Mise au vote de chacun : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Elle indique que le chapitre 014 concerne le remboursement de la moitié d'une échéance de prêt pour la maison communale que le Gd Px a reprise.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Elle ajoute que le 022 ne comprend aucune dépense imprévue.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Le Maire rappelle qu'il a fallu approuver chaque chapitre des dépenses parce que Jean-Paul DUTARD ne devait pas voter pour le chapitre 65 du fait de son implication dans une association bénéficiaire d'une subvention.

Marie BELOMBO commente le tableau ci-dessous, présenté sur écran aux membres de l'assemblée.

CALCUL D'AUTOFINANCEMENT		2020			
RECETTES	ARTICLE	MONTANT	DEPENSES	ARTICLE	MONTANT
			Taxe Locale Equip	1022	1959,00€
<b>Vient section fonctionnement</b>		<b>232052,23€</b>	Emprunts Commune	1641	130500,00€
			SDE24	16878	607,00€
<b>Fonds Compensation TVA</b>	<b>1022</b>	<b>174000,00€</b>	SDE24	<b>204152</b>	<b>18000,00€</b>
			Emprunts CAF	16878	12731,43€
<b>Amortissements de biens</b>	<b>2802040</b>	<b>3144,00€</b>	CD Régieux	2046	17802,00€
<b>Vente terrain</b>	<b>2111</b>	<b>33480,00€</b>	CAH	261	1500,00€
<b>Avance prêt santé commercial</b>	<b>27348</b>	<b>100000,00€</b>	CDHLM	204182	22955,00€
<b>Avance loissement</b>	<b>27348</b>	<b>279834,24€</b>	Avance Bud LOI	27348	
			Avance Bud Annex	27348	100000,00€
<b>Revisions</b>	<b>4912040</b>	<b>3000,00€</b>	SOLS TOTAL		306054,43€
			040-4912 Revisions		2500,00€
<b>Taxe Aménagement</b>	<b>1026</b>	<b>10000,00€</b>	TOTAL		318554,43€
		<b>608458,24€</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>526956,04€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>835510,47€</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>835510,47€</b>

Les membres du Conseil municipal débattent sur les sujets des dépenses annoncées puis, sur l'autofinancement qui fait ressortir un montant de 526 956.04 € pour investir.

Marie BELOMBO remercie Franck MERY et Jean-Paul DUTARD pour leur travail et leur aide dans la préparation des programmes listés dans les tableaux qui suivent et qui ont été remis aux Conseillers.

Franck MERY prend la parole le premier pour expliquer les travaux indiqués dans ces opérations, puis Jean-Paul DUTARD prend le relais pour la partie qui concerne le renouvellement du petit matériel pour les services techniques, et le Maire termine sur les derniers points (climatiseurs, barnums, mobilier pour la halle et le matériel pour la salle Joël Jeannot).

Puis, le Maire continue d'expliquer.... avec l'aide de Franck MERY... et de Jean-Paul DUTARD...

OP.00022		OP.00044	
<b>Aménagement de bâtiments</b>		<b>Acquisition matériel mobilier autres</b>	
RAR		RAR	
2313	10747,29	2051	5000,00
Forage + pompe	15000,00	2188	18092,00
Stade (trav.Elect.)	2306,00	Mobilier STM	1332,00
Mairie chaudière	19820,00	Plateau + chariot	1100,00
Local STM	27200,00	Mat.Inf. Mat. Ecole+MFS	3000,00
Barrière Rue Armagnac	3500,00	Matériel STM	12000,00
Chéneaux Ecole	2425,00	Climatiseur dortoirs école mairie	5000,00
Aménagement cour école préau	50000,00	Barnums	1700,00
Aménagement salle des fêtes	10000,00	Mobilier halle	3000,00
Aménagement agence postale (accès)	3000,00	Matériel salle Tap	500,00
	133251,00		27632,00
<b>TG</b>	<b>143998,29</b>	<b>TG</b>	<b>50724,00</b>
RAR	10747,29	RAR	23092,00
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>133251,00</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>27632,00</b>
<b>TG</b>	<b>143998,29</b>	<b>TG</b>	<b>50724,00</b>

OP.00045		OP.00048		OP.00052	
<b>ADAP</b>		<b>Bornes enterrées</b>		<b>Traverse du Bourg</b>	
RAR		RAR		RAR	
2313	13887,08	2315	6000,00	2315	681852,02
Travaux 2020 (2313)	12000,00	Travaux 2020 (2315)	8500,00	Travaux 2020	39000,00
		bornes enterrées La Gorce		2315	
<b>TG</b>	<b>25887,08</b>	<b>TG</b>	<b>14500,00</b>	<b>TG</b>	<b>720852,02</b>
RAR				RAR	
1341	4000,00			1323 Département	160770,00
		RAR	6000,00	1328 Leader	11600,00
RAR	9887,08			1341 DETR	142423,00
1341 (DETR 2020)	7000,00				314793,00
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>5000,00</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>8500,00</b>	RAR	406059,02
				1341 DETR 2020	39000,00
<b>TG</b>	<b>25887,08</b>	<b>TG</b>	<b>14500,00</b>	<b>TG</b>	<b>720852,02</b>

Une précision intéressante est apportée : des bornes enterrées vont être ajoutées à Vessat, rue Louis Guichard au Domaine de la Gorce et au Grand Chêne (Le Cros). Les travaux du bourg se terminent.

Toutes les opérations sont examinées les unes après les autres....

OP.0012		OP.0013	
Petit Patrimoine		Acquisition de Terrains	
RAR		RAR	
2313	1300,32	2116	23568,24
TRAVAUX 2020	973,04	2118	64120,00
2313			
<b>TG</b>	<b>2273,36</b>	<b>TG</b>	<b>87688,24</b>
RAR	1300,32	RAR	87688,24
AUTOFINANCEMENT	973,04		
<b>TG</b>	<b>2273,36</b>	<b>TG</b>	<b>87688,24</b>

OP0008		OP0010		OP2001	
Programme		Cos Traux Vie		local chasseurs	
Intérêt Général				RAR	
RAR				233	508,95
2022	60477	Traux 2020			
Traux 2020		235	80000		
2022	40000				
<b>TG</b>	<b>16477</b>	<b>TG</b>	<b>80000</b>	<b>TG</b>	<b>508,95</b>
RAR	60477			RAR	508,95
AJOINCEMENT	40000	AJOINCEMENT	80000		
<b>TG</b>	<b>16477</b>	<b>TG</b>	<b>80000</b>	<b>TG</b>	<b>508,95</b>

CP201902		CP201901		CP201902	
Cheminerents Dux		Acquisition		Eclé	
RAR		Eclénet		Artistude	
2315	39630,45				
Travaux2020	8000,00	Acquisition			
		Mortynad		2000,00	Eclé
		215		231	2000,00
<b>TG</b>	<b>119630,45</b>	<b>TG</b>	<b>2000,00</b>	<b>TG</b>	<b>2000,00</b>
RAR					
	39630,45				
1328GDFFRIG	15000,00	AUTOFINANCEMENT		2000,00	AUTOFINANCEMENT
AUTOFINANCEMENT	65000,00				2000,00
<b>TG</b>	<b>119630,45</b>	<b>TG</b>	<b>2000,00</b>	<b>TG</b>	<b>2000,00</b>

CP202003		CP202004		CP202005	
Acquisition véhicule		Aménagement cimetière		AménagAnc Vest.Foot Espace couvert city stade	
Acquisition	30000,00	Travaux2020	80000,00	Travaux2020	50000,00
21571		2315		2313	
<b>TG</b>	<b>30000,00</b>	<b>TG</b>	<b>80000,00</b>	<b>TG</b>	<b>50000,00</b>
AUTOFINANCEMENT		AUTOFINANCEMENT		AUTOFINANCEMENT	
	30000,00		80000,00		50000,00
<b>TG</b>	<b>30000,00</b>	<b>TG</b>	<b>80000,00</b>	<b>TG</b>	<b>50000,00</b>

Marie BELOMBO termine la présentation du budget proposé avec la balance générale qui reprend tous les montants de l'investissement ; cela fait ressortir que la commune, actuellement, fait des travaux pour un total général de 1 849 250.22 €.

<b>BALANCE GENERALE DE L'INVESTISSEMENT 2020</b>					
INVESTISSEMENT		DEPENSES	INVESTISSEMENT		RECETTES
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
oo1	Déficit	64 442,89 €	1068	Affect. Invest.	633 946,75 €
<b>Dépenses</b>	<b>RAR</b>	<b>RAR</b>	<b>Recettes</b>	<b>RAR</b>	<b>RAR</b>
	20	17 551,77 €	1323	Subventions.Départ.	160 770,00 €
	21	105 780,24 €	1328	Autres subventions	11 600,00 €
	23	764 964,85 €	1341	DETR (Etat)	146 423,00 €
		888 296,86 €			318 793,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>952 739,75 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>952 739,75 €</b>
<b>2016 DEPENSES NOUVELLES</b>			<b>2016 RECETTES NOUVELLES</b>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
10222	Taxe aménagement	1 959,00 €			
1641	Capital Empt.	130 500,00 €	10222	FCTVA	174 000,00 €
16878	Emprunt CAF	12 731,43 €	10226	Taxe aménagement	10 000,00 €
168758	SDE 24	607,00 €	040-2802	Amortissements de biens	3 144,00 €
2041582	SDE 24	18 000,00 €	2111	Vente terrain	33 480,00 €
16878	Gd Perg ALSH	17 802,00 €	276348	Avance Pôle Santé Com.	100 000,00 €
261	Agence France Locale	1 500,00 €	276348	Avance Lotissement	279 834,24 €
204182	OP GDX PRGX HAB.	22 955,00 €	040-4912	Provisions	3 000,00 €
276348	Avance.Budget.Annexe	100 000,00 €			
040-4912	Provisions	2 500,00 €			
	<b>Sous total</b>	<b>308 554,43 €</b>		<b>Sous total</b>	<b>603 458,24 €</b>
Dépenses	20	24 600,00 €	Recettes	10	0,00 €
Nouv.OP.	21	77 632,00 €	Nouv.OP.	13	61 000,00 €
	23	485 724,04 €			
		587 956,04 €			61 000,00 €
				Prélèvement(1)	232 052,23 €
	<b>TOTAL NOUVELLES</b>			<b>TOTAL NOUVELLES</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>896 510,47 €</b>		<b>RECETTES</b>	<b>664 458,24 €</b>
	<b>TG NOUV.DEP.</b>	<b>896 510,47 €</b>		<b>TG NOUV.RECET.</b>	<b>896 510,47 €</b>
	<b>T.G.</b>	<b>1 849 250,22</b>		<b>T.G.</b>	<b>1 849 250,22</b>

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

- b) **Pôle santé et commercial** : Marie BELOMBO explique les montants donnés dans le tableau suivant pour ce budget et Franck MERY informe le Conseil sur l'état des travaux.

BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL				2020				
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Articles		DEPENSES	TOTAL	Articles		RECETTES	TOTAL	
66	Interêts Emprunts							
66111		3 657,02 €	3 657,02 €					
661133		5 832,60 €	5 832,60 €	7552	Subvention commune	4 000,00 €	4 000,00 €	
O23	Virement	3 610,38 €	3 610,38 €	752	Loyers	13 100,00 €	13 100,00 €	
6161	Assurance	4 000,00 €	4 000,00 €					
	<b>TOTAL</b>	<b>17 100,00 €</b>	<b>17 100,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>17 100,00 €</b>	<b>17 100,00 €</b>	
INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Articles		RAR	DEPENSES	TOTAL	Articles	RAR	RECETTES	TOTAL
2313	Travaux et honoraires	654 101,81 €	291 100,00 €	945 201,81 €	Subventions	1323-Conseil Départemental	38 400,00 €	38 400,00 €
						1328-Autres subventions :		
						Conseil Régional	12 719,00 €	14 125,00 €
16	Capital emprunt					Leader	25 000,00 €	25 000,00 €
1641			18 637,90 €	18 637,90 €		Grand Périgueux	50 700,00 €	50 700,00 €
16878			19 663,53 €	19 663,53 €		1341-Etat (DETR)	111 406,00 €	111 406,00 €
168748	Remboursement		100 000,00 €	100 000,00 €	O24	Vente bâtiments	398 183,62 €	398 183,62 €
	Avance commune				168748	Avance commune	100 000,00 €	100 000,00 €
					002	Excédent	342 078,24 €	342 078,24 €
					021	Virement	3 610,38 €	3 610,38 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>654 101,81 €</b>	<b>429 401,43 €</b>	<b>1 083 503,24 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>238 225,00 €</b>	<b>845 278,24 €</b>

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Il est précisé que Frédéric DELRIEUX, médecin, ne prend pas part au vote.

- c) **Lotissement** : Marie BELOMBO termine la présentation des budgets proposés avec celui du lotissement dont les chiffres sont repris dans le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
605	TRAVAUX	5 000,00 €	OO2 EXCEDT FONCT.REPORTE
71355-042	VARIATION TERRAINS AMENAGES	274 834,34 €	7015 VENTE DE TERRAINS 130 000,00 €
			774 SUBVENTION COMMUNE 149 834,34 €
	<b>TOTAL</b>	<b>279 834,34 €</b>	<b>TOTAL 279 834,34 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OO1	DEFICIT INVEST. REPORTE		3555-040 SORTIES DE LOTS 274 834,34 €
1687	AVANCE	279 834,24 €	OO2 EXCEDENT 5 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>279 834,24 €</b>	<b>TOTAL 279 834,34 €</b>

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Les trois budgets étant acceptés, le Maire demande aux Conseillers municipaux de signer les documents établis.

## **2- REMBOURSEMENT A UN PARTICULIER**

Le Maire indique à l'assemblée que lors des travaux d'aménagement du bourg et notamment dans la rue du Château, la dalle des eaux pluviales a été endommagée chez M. et Mme CALVO.

Ces administrés ont réglé les frais de réparation dont le montant s'élève à 127.16 €.

Il est proposé de les rembourser.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## **3- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Le Maire rappelle qu'une plainte avait été déposée, pendant le confinement, pour le dépôt sauvage de poubelles dans le bois de l'allée de Sourbarie.

Parmi les déchets, des papiers portaient un nom. Après enquête par la gendarmerie, la personne s'est présentée en mairie pour s'excuser et rembourser les frais du préjudice estimés à 20.51 € (coût du personnel technique qui a procédé au nettoyage).

Il est demandé d'autoriser l'encaissement du chèque établi.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## **4- MISE EN PLACE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Maire annonce, pour information, que le Conseil communautaire du Gd Px a été mis en place ce matin et que la liste des commissions leur sera communiquée dès réception en mairie.

Il précise qu'il est présent dans chaque commission importante pour leurs projets sur la commune et notamment, la préservation des lignes ferroviaires avec arrêts en gare de Château l'Evêque... sujet important à ce jour, ainsi que dans la commission du SDE 24 et de la SAUR.

## **5- COMMISSION CULTURE**

Claire GIRY LATERRIERE prend la parole pour exposer les projets étudiés par la commission 'Culture'.

La bibliothèque reste fermée pour l'instant ; il est envisagé de rouvrir ses portes en septembre selon les conditions d'accueil exigées du moment.

La commission prépare un marché de Noël pour le dimanche 20 décembre prochain de 10h00 à 17h00 avec des stands installés sur la place de l'église et dans les rues qui descendent (des artisans d'art, des animations, une démonstration de claquettes irlandaises, des lectures de contes pour enfants, des chants de Noël, du vin chaud, un marchand d'huîtres et de vin blanc...).

Claire GIRY LATERRIERE annonce ensuite le premier concours des maisons fleuries de la commune au printemps prochain avec deux catégories : les balcons fleuris et les jardins fleuris vus de la rue. Le jury sera composé d'un spécialiste de l'horticulture, d'élus et d'enfants. L'annonce du concours paraîtra dans le journal d'informations de la municipalité avec un bulletin d'inscription détachable. Verdict en juillet après visite sur place.

Elle indique ensuite, que les membres de la commission souhaitent lancer un concours de peintres de rue ; elle explique qu'ils se sont inspirés du règlement de celui d'une association dénommée 'Couleurs d'Aquitaine, dessinons le patrimoine' et que, déjà, quelques artistes peintres sont partant pour aider à l'organiser.

Le principe étant que les peintres s'inscrivent au concours, s'installent, ont la journée pour peindre un patrimoine de la commune et à 17h00, tout le monde se rassemble et le jury sélectionne la plus belle œuvre. Elle précise que si la commune décide d'adhérer, un jour, à cette association, cela amène le lauréat vers des compétitions de plus grande envergure (Département, Région...).

Claire GIRY LATERRIERE transmet ensuite les retours sur le nouveau journal d'informations municipal ; ils sont positifs. Le travail commence déjà pour la prochaine parution programmée pour septembre.

Elle informe les Conseillers de la préparation du centenaire de M. Emile LASBRAUNIAS en août. Il est proposé de planter le barnum de la commune dans son jardin car sa famille ne souhaite pas qu'il se déplace trop.

Un groupe des membres de la commission s'occupe des illuminations de Noël. Cela commence avec un point à faire sur la quantité et l'état des matériels ; une liste précise des stocks va être établie par Jean-Paul DUTARD et un agent communal surtout que le contrat de location avec BREZAC est arrivé à terme.

Le maire félicite et remercie chaleureusement les membres du Conseil municipal qui se sont mobilisés pour préparer les budgets et les projets.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire indique qu'il a dû ajouter ce point car il a été demandé à chaque commune de désigner un représentant pour la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) du Gd Px. Cette commission est en lien direct avec celle des finances ; elle supervise et contrôle l'aspect financier de chaque transfert de compétence au Gd Px.

Il propose de déléguer Jean-Marie PANAZOL pour représenter la commune dans la CLECT.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Le Maire demande s'il y a des questions et l'assemblée n'en ayant aucune à poser, il déclare la séance levée à 24h00.